

Compte rendu du conseil municipal n°37

Vendredi 30 Mars 2018

Secrétaire de Mairie : Muriel TRAPATEAU

Secrétaire de séance : Annie MOAL

Présents : Julien POUPON, Hervé LE MENS, Pascale DIVERRES CORRE, René RAUD, Nathalie ABIVEN, Bernard CORNEC, Georges JEZEQUEL, Rémi LE BERRE, Jeannine LE GALL, Karine MORVAN, Philippe MOULLEC, Fabienne SIMON et Annie MOAL.

Absents : Jean Louis Vignon, Laure LAUVERGEAT, Bernard LE CAHAREC et Yvan BRISHOUAL qui ont respectivement donné pouvoir à Julien POUPON, Jeannine LE GALL, Hervé LE MENS et Philippe MOULLEC.

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Julien POUPON en l'absence du Maire, Jean-Louis Vignon.

En préambule, nous avons observé une minute de silence à la mémoire des victimes de l'Aude et de l'héroïsme du Colonel Beltrame.

Après une modification demandée par Pascale Diverres Corre le compte rendu n°36 est approuvé à l'unanimité.

I) Budgets Primitifs 2018.

1) Commune

BILAN DE FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes		
011	Caractère Général	247 340,00		
012	Personnel	432 400,00	013 Att. Charges	14 000,00
014	Atténuation de produits	14 400,00	70 Produits des services	60 500,00
022	Dépenses imprévues	1 000,00	73 Impôts et taxes	639 800,00
042	Amortis. Electricité - PLU	13 473,00	74 Dotat. Subv.	348 000,00
65	Gestion courante	178 714,00	75 Gestion courante	12 600,00
66	Intérêt	32 400,00	76 Produits financiers	668,00
67	charges exceptionnelles	3 100,00	77 Produits exceptionnels	550,00
Total		922 827,00	Total	1 076 118,00

Recettes - Dépenses =	153 291,00
-----------------------	------------

Capital	150 000,00
Autofinancement prévisionnel net	3 291,00
002 Excédent antérieur	59 640,26
Autofinancement 2018	62 931,26

La section fonctionnement dégagerait 212 931,26 € qui est nécessaire au remboursement de la dette de 150 000 € donnant un autofinancement prévisionnel de 62 931,26 €.

RESULTAT INVESTISSEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
Déficit reporté 2017	162 287,54	Affectation	180 000,00
Bâtiments - Terrains	62 317,00	Taxe d'aménagement	8 000,00
Ecole	3 730,00	FCTVA	83 000,00
Bibliothèque - Garderie	333 100,00	Participation Bâtiments	0,00
Voirie - Réseaux - Divers	342 600,00	Participation Ecole	
		Participation Bibliothèque Garderie	328 900,00
Dépenses imprévues	2 000,00	Participation Voirie - Réseaux - Divers	34 394,00
		Autofinancement 2018	62 931,26
		Remboursem. Prêt Assainis.	3 822,00
		Amortis. Electricité	13 473,00
Total	906 034,54		714 520,26
Emprunt éventuel à réaliser			-191 514,28

Une fois les recettes affectées à hauteur de 714 520,26 € aux 906 034,54 € de dépenses prévues et de déficit d'investissement 2017, la section investissement est prévue déficitaire de 191 514,28 €.

Ce budget est voté à l'unanimité.

2) Eau

FONCTIONNEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
011 Caractère Général	49 500,00		
012 Personnel	26 500,00		
014 Atténuation des produits	24 600,00	042 Quote-part des subv.	4 566,00
022 Dépenses imprévues	500,00	70 Produits des services	135 100,00
042 Dotation aux amortis.	38 625,00	77 Produits exceptionnels	100,00
65 Gestion courante	1 000,00		
66 Intérêt	700,00		
Total	141 425,00	Total	139 766,00
		002 excédent reporté	2 121,21
Recettes - Dépenses =			-1 659,00

67 charges exceptionnelles 200,00

Recettes - Dépenses = + charges exceptionnelles	-1 859,00
----------------------------------------------------	-----------

Recettes - Dépenses = +excédent antérieur 2016	262,21
---------------------------------------------------	---------------

En fonctionnement la section serait excédentaire de 262,21€.

INVESTISSEMENT 2018

Dépenses		Recettes	
Opérations financières		Excédent antérieur 2017	58 593,32
<i>dette capital</i>	9 000,00	FCTVA	4 600,00
Opérations Equipement		Subventions	0,00
<i>Travaux et acquisitions</i>	70 000,00		
<i>Ordre Amortissement</i>	4 566,00	<i>Ordre Amortissement</i>	38 625,00
Travaux frais d'études	10 800,00	<i>Intégration frais d'études</i>	10 800,00
Total	94 366,00		112 618,32

Résultat investis. 2017 18 252,32

Résultat sur l'année 2018			
Fonctionnement 2018 *	-1 859,00	}	262,21
<i>Report de fonctionnement</i> *	2 121,21		
Investissement 2017	<u>18 252,32</u>		
—	18 514,53		Résultat exercice 2018

* Affectation du résultat
Report en fonctionnement ⇒ **262,21**

En investissement, la section est prévue excédentaire de 18 252,32€. La dette est faible (9 000€). Il est prévu des extensions de réseaux.

Ce budget est voté à l'unanimité.

II) Vote des taux de contributions directes 2018

Stabilité des taux 2018

- Taux de la taxe d'habitation ⇒ 18,52 %
- Taux de la taxe sur le foncier bâti ⇒ 23,70 %
- Taux de la taxe sur le foncier non bâti ⇒ 37,61 %

Il n'y aura pas de hausse de la fiscalité locale en 2018, le conseil vote à l'unanimité le maintien des taux de 2017 pour la 4^{ème} année consécutive.

III) Convention Bibliothèque/Mairie

Dans le cadre de la nouvelle bibliothèque, Julien POUPON, adjoint au maire, expose au conseil municipal la nécessité d'établir une convention entre l'association Livre échange et la mairie, afin de déterminer les rôles, les droits et les devoirs de chacune des parties dans la gestion de l'animation de la bibliothèque de la commune.

L'objectif commun des deux parties est de développer et promouvoir la lecture et d'une manière plus générale l'accès à l'information, à la documentation et à la culture sous toutes leurs formes auprès de l'ensemble des habitants de la commune et des environs.

Vote à l'unanimité.

IV) Convention Bibliothèque/BDF

Dans le cadre de la nouvelle bibliothèque, Julien POUPON, adjoint au maire, expose au conseil municipal la nécessité d'établir une convention avec la bibliothèque du Finistère, suite au Plan de développement de la lecture publique.

La Commune a compétence pour organiser la lecture publique sur son territoire (Loi n°83-663 du 22 juillet 1983, art.61).

Le Conseil départemental peut apporter son soutien aux communes de moins de 10 000 habitants par le conseil, l'aide à l'équipement, le prêt de collections, la formation et l'action culturelle.

Afin de permettre l'accès des habitants à une bibliothèque (information, documentation, loisir) ; et d'offrir au public des collections actualisées, un service de qualité avec du personnel formé, la commune s'engage à respecter le cahier des charges et les règles de fonctionnement d'une bibliothèque.

Le Conseil départemental s'engage à favoriser la création et le développement de la médiathèque créée par la Commune.

La convention est signée pour une durée de 6 ans. Un bilan à mi-parcours sera réalisé au bout de 3 ans et une évaluation du partenariat au bout des 6 ans.

Vote à l'unanimité

V) Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Brest.

Chaque collectivité communes et communauté est libre d'émettre un avis sur le projet du SCOT arrêté. Julien Poupon nous propose ce qui suit :

Le projet de révision du Scot a été arrêté lors de la séance du 19/12/2017 par le conseil syndical du pôle métropolitain. S'en suivra une phase de consultation puis d'enquête publique.

Avis proposé : La commune de St Urbain émet un avis favorable sur le projet de Scot du Pays de Brest avec des réserves sur le point concernant l'application d'une règle de densité pour les extensions urbaines à l'échelle communale.

La commune de Saint Urbain partage les axes forts de ce document de planification visant à renforcer prioritairement l'attractivité du Pays de Brest, la qualité de son cadre de vie et un développement équilibré du territoire avec la volonté d'œuvrer à la vitalité de nos centres bourgs.

La commune de Saint Urbain approuve particulièrement la possibilité de produire du logement grâce au changement de destination dans l'espace rural. Cette possibilité, qui par ailleurs tient compte de la pérennité des espaces et exploitations agricoles, permettra de valoriser et sauver un patrimoine bâti parfois menacé.

Cependant, **la commune de Saint Urbain est réservée** sur l'application d'un seuil minimum de densité pour les extensions urbaines à l'échelle communale. Il est ainsi écrit page 53 du DOO « *pour les autres EPCI, 18 logements par hectare minimum à l'échelle de l'EPCI, avec un seuil minimum de 15 logements par hectare en moyenne à l'échelle communale* ». La Commune de Saint Urbain demande la suppression de cette prescription et de conserver uniquement l'objectif de densité moyenne à l'échelle de l'EPCI. Ainsi cet objectif de densité moyenne à l'échelle d'un EPCI permettrait de mieux compte des spécificités des communes.

Vote 15 POUR/ 2 ABSTENTIONS

VI) Création d'un poste d'attachée

Muriel Trapateau étant sur la liste d'aptitude au poste d'attachée, Julien Poupon nous demande de voter pour la création du poste au 1^{er} Avril 2018.

Vote à l'unanimité.

VII) Convention MPT 2017-2018

Cette convention vise à régulariser une pratique courante depuis quelques années.

Chaque année nous versons à la MPT une participation pour compenser le reste à charge des activités loisirs que des St Urbannais suivent.

Cette somme fluctue plus ou moins selon le nombre d'adhérents et le tarif qu'ils règlent à la MPT selon leur QF, vous la retrouvez sur notre CA à la ligne 65737 « autres établissements publics locaux ».

Vote à l'unanimité.

VIII) La Parole aux adjoints et aux conseillers

Julien POUPON :

Portes ouvertes bibliothèque le 21 avril de 10h à 16h, les habitants auront à se prononcer pour le nom de la bibliothèque et le conseil devra voter pour le déterminer.

Nathalie ABIVEN :

Commission PAC du 21 mars :

- ✓ Mur derrière chez la coiffeuse à peindre, faire une fresque ou dans un premier temps aménager le coin avec des pots de fleurs, un banc etc.

✓ Chemins de randonnée poteaux « pause » arrachés.
Commission restauration (SIVURIC) à Logonna-Daoulas

Hervé LE MENS :

Frelons asiatiques, nous sommes de bons élèves.
Projet de salle de sport intercommunale (sud de la CCPLD). La commune de Saint-Urbain a été exclue de l'étude, donc nous ne payerons rien.

René RAUD :

Pas de travaux sur la route de Daoulas.
Il est prévu de faire une extension du réseau d'assainissement.
Orange nous a écrit pour prendre un rendez-vous pour optimiser le réseau (nouveau Pylône).

Pascale DIVERRES CORRE :

Prévoir une réunion de travail sur les structures intercommunales de la petite enfance.

IX) La Parole au Public

Daniel GOURMELON :

Remercie en tant que directeur de l'école pour le budget alloué chaque année.